

Sujet : [INTERNET] Contribution enquête publique méthaniseur Chaumont- Choignes

De : Francine ALBA <francinealba44@gmail.com>

Date : 26/03/2024 19:08

Pour : pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr

Rédactrice : Francine ALBA

Je suis contre ce méthaniseur pour les raisons suivantes

Fuites gazeuses :

Quel est le taux de fuite qui est admis par le porteur de projet ?

Le GIEC recommande de prendre en compte la valeur de 5% en conseillant l'utilisation d'équipements performants et l'emploi de personnel formé ---> **quelle formation sera assurée, quelles compétences seront demandées au personnel embauché ?**

Mr J-P JOUANY (Ingénieur chimiste, directeur de recherche honoraire à l'INRAE et Vice-Président du GREFFE, Groupe scientifique de réflexion et d'information pour un développement durable) préconise la valeur de 7%.

Les gaz émis sont soit du méthane, soit mélange à base 60% de méthane.

Or le PRG (Potentiel de Réchauffement Global) du méthane proposé par le GIEC est 30 fois supérieur à celui du CO², ce qui impacte énormément la valeur du Coeq des gaz émis.

Si niveau de fuites du biogaz produit est de 7%, ceux-ci représentent 35 % de la totalité des GES.

Maintenance des installations : ---> **quelle maintenance est prévue ? Auto-contrôle ?**

L'IRSTEA (Institut de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture) et l'INRA (Institut Nationale de la Recherche Agronomique)

assurent que **les risques de fuites se situent au niveau des soupapes de sécurité et des canalisations**